

*Initiatives ministérielles*

lui conférer plus de compassion.» Je défie les conservateurs de venir avec moi visiter le Centre de développement de l'enfance et de dire aux parents et aux enfants qu'il réduit le financement du centre, de sorte qu'il ne pourra plus fonctionner comme avant. C'est le raisonnement que le gouvernement n'a pas fait. Il n'a pas réfléchi aux conséquences de ce projet de loi. Il va donc obliger ces groupes communautaires et ces administrations locales à lutter constamment pour obtenir davantage de fonds et d'aide leur permettant d'offrir ces programmes qui sont grandement nécessaires.

Pourquoi? Beaucoup de gens soutiennent, et j'estime qu'un consensus se développe actuellement dans le pays, que le gouvernement n'a aucune vision de l'avenir du Canada. En fait, monsieur le Président, je crains qu'il en ait une, sauf que la vaste majorité des Canadiens ne la partagent pas à l'heure actuelle.

Il s'agit d'un programme que rejettent actuellement dans son ensemble les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays de l'Europe centrale et occidentale. En effet, dans ces pays, les habitants sont aux prises avec le point de vue conservateur de leurs gouvernements et, dans certains cas, d'anciens gouvernements communistes. Ces gens luttent pour l'instauration d'une démocratie sociale qui leur permettra d'accéder à des programmes et à des services gouvernementaux qu'ils pourront accepter et respecter.

À mon avis, le gouvernement canadien ne partage pas cette vision. Sa vision de l'avenir du Canada est celle de la ligne dure, de l'assujettissement aux forces du marché, qui rejette les gens ayant besoin d'aide. C'est justement ce que fait le projet de loi C-32.

Le gouvernement n'a pas tenu compte des conséquences que ce projet de loi aura sur toutes les collectivités du Canada. Tous les députés devraient demander aux sociétés et aux administrations de leur localité ce qu'elles pensent de ce projet de loi. Leur opinion sera probablement unanime. Ce projet de loi est mauvais. Il devrait être rejeté aujourd'hui même.

Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de vous faire part des graves lacunes que recèle ce projet de loi et, bien sûr, de mentionner un certain nombre d'orientations importantes que devrait prendre la politique sociale dans notre pays, orientations que le gouvernement a rejetées. Il est à espérer que les Canadiens rejeteront aussi le gouvernement aux prochaines élections.

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole sur ce projet de loi car je m'oppose fermement aux intentions qu'il poursuit et qui me choquent en tant que député et en tant que personne.

Le projet de loi C-32 dont je parle nous ramène au projet de loi C-69 que la Chambre avait adopté et qui, notamment, limitait le montant des contributions à verser à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta, soit aux provinces riches, dans le cadre des programmes d'aide sociale. Je voudrais que l'on prenne en considération ici la réduction générale effectuée par le gouvernement dans les transferts aux provinces, dans les 14 types de transferts, dans le Financement des programmes établis, les paiements de péréquation et les paiements qui font partie de notre héritage en tant que Canadiens vivant dans un pays qui forme un tout, ce qui n'est pas, à mon avis, une mauvaise façon de voir notre pays ces temps-ci. Cela permet vraiment une plus grande égalité dans tout le pays.

À l'époque, le projet de loi C-69 m'avait fort inquiété; de même, je m'inquiète aujourd'hui de ce projet de loi parce qu'il attaque surtout les gagne-petit, ceux qui peuvent le moins se permettre d'être touchés par des réductions.

Les paiements de transfert dont je me préoccupe ont été débattus à maintes reprises par mes collègues de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique. Les difficultés énormes que leur réduction cause aux habitants de nos circonscriptions sont venues se rajouter aux nombreuses autres qui existaient déjà.

Je considère que je suis un parlementaire responsable, comme mes collègues. Je suis très conscient du fait que la dette nationale était de 168 milliards de dollars en 1984, et que 17 p. 100 de ce montant provenaient d'emprunts à l'étranger. Autrement dit, nous devons cet argent à des personnes résidant à l'extérieur du Canada.

- (1150)

Aujourd'hui, quelque sept ans après que le gouvernement a pris le pouvoir, elle est de 400 milliards. Je ne veux pas me lancer dans une grande discussion sur l'attribution du blâme. Je cite seulement des faits. Elle est de 400 milliards, et presque 40 p. 100 sont dus à des intérêts étrangers: des États-Unis, du Japon et d'Arabie saoudite. Nous avons perdu le contrôle de notre économie.

En plus de cela, à une époque où le gouvernement savait qu'une récession était imminente puisque de nombreux discours éloquentes dans cette Chambre l'avaient annoncée, il a créé la taxe sur les produits et services,